

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 25.11.2021	Heure 21h40	Numéro 21.220	Département(s) DESC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe VertPOP

Titre : Intoxications au GHB à Neuchâtel : quand pourrons-nous sortir l'esprit tranquille ?

Contenu :

Fin octobre, une suspicion d'agression au GHB était dénoncée à La Chaux-de-Fonds.

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, à La Case à Chocs, deux jeunes femmes ont vraisemblablement été victimes d'une telle agression et ont, de ce fait, dû être hospitalisées. Le ou les agresseurs ne sont ainsi heureusement pas arrivés à leurs fins, ceci grâce à l'ensemble des personnes ayant pris en charge les victimes.

Outre le fait de devoir faire attention à ses faits et gestes afin qu'ils ne soient pas mal interprétés, il faudrait maintenant faire constamment attention à son verre afin d'éviter qu'une personne mal intentionnée n'y verse une drogue qui nous mette dans un état léthargique ?

L'utilisation d'aiguilles hypodermiques ayant récemment été dénoncée en Angleterre, même en usant de la plus grande des précautions, il ne serait pas possible de s'en prémunir.

Il est ainsi tout à fait inadmissible qu'il puisse être possible de se faire droguer à son insu, privant la population neuchâteloise de la possibilité de sortir l'esprit léger.

Le monde de la nuit neuchâtelois semble prendre les choses en main – dans la mesure de ses moyens – afin d'éviter que des comportements de ce genre ne se réalisent à nouveau au sein des établissements du canton. Néanmoins, la crise sanitaire ayant très durement touché ses acteur-trice-s, ceux-ci manquent de moyens pour agir.

Dans certains pays, des campagnes de boycott des établissements publics de nuit ont été lancées face à la crainte de voir de tels événements se perpétuer et à l'inaction de certaines autorités et/ou milieux (<https://www.letemps.ch/culture/entre-boycott-prevention-monde-nuit-se-questionne-face-drogue-violeur>).

Afin d'éviter de devoir en arriver là, il est nécessaire de réagir à temps.

Nous demandons donc au Conseil d'État de répondre à ces diverses questions :

- Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le nombre de personnes ayant été intoxiquées au GHB dans le canton ces cinq dernières années ? Comment sont établies ces statistiques et peuvent-elles être améliorées (notamment pour doser le GHB dans le sang et encourager les victimes à témoigner) ?
- Des campagnes de prévention sur les intoxications dues au GHB sont-elles prévues, notamment dans le cadre scolaire ?
- Le Conseil d'État a-t-il d'ores et déjà été sollicité afin de lutter contre ce phénomène et/ou a-t-il pris contact avec les divers-e-s acteur-trice-s du monde de la nuit neuchâtelois ?
- Le Conseil d'État a-t-il prévu de soutenir/d'agir en collaboration avec les acteur-trice-s du monde de la nuit neuchâtelois afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent, notamment par le biais d'un soutien financier permettant de prendre des mesures concrètes sur les lieux propices (campagne de prévention, formation des employé-e-s, caméras de surveillance, etc.) à ces agressions par intoxication ?
- Finalement, le Conseil d'État est-il prêt à intervenir et à prendre les mesures nécessaires avant que des cas d'intoxication par aiguilles hypodermiques ne viennent à se produire dans les boîtes de nuit et/ou bars du canton ?

Développement :

Utilisé par des personnes mal intentionnées depuis des dizaines d'années, le GHB fait à nouveau régulièrement parler de lui depuis l'automne 2021 en raison d'événements bien malheureux : à travers le monde, plusieurs jeunes ont été victimes à leur insu de cette « drogue du violeur ».

Ces intoxications ont été perpétrées par l'ajout de la substance dans une boisson ou, pire encore, par l'utilisation d'aiguilles hypodermiques.

Alors qu'aucun cas de personne droguée par injection d'aiguille hypodermique n'a pour le moment été répertorié en Suisse, il est nécessaire d'éviter à tout prix leur utilisation chez nous. Ces dernières sont en effet extrêmement dangereuses du fait qu'elles sont encore plus indétectables pour la victime, mais également quant au risque de contamination à certaines MST, dont le VIH.

Il est inacceptable qu'au XXI^e siècle les jeunes et moins jeunes aient la crainte de se faire droguer à leur insu en plus de tous les autres risques auxquels ils sont déjà confronté-e-x-s lors de leurs sorties nocturnes.

Pour reprendre les mots d'une des jeunes femmes ayant vraisemblablement été victimes d'une telle intoxication dans la nuit du 20 au 21 novembre : « *Il faut apprendre aux hommes à gérer leur frustration. On ne peut pas droguer quelqu'un pour s'approprier son corps.* » En effet, toute personne droguée à son insu subit des traumatismes, aussi bien physiques que psychiques, qui sont injustifiables et qui ne devraient être subis par personne.

La police et le milieu de la nuit neuchâtelois ont d'ores et déjà agi dans la mesure de leurs moyens limités.

Un tel phénomène mettant à mal la santé publique et la sécurité de chacun-e-x-s nécessite néanmoins que des mesures d'une certaine ampleur soient prises en concertation avec les milieux concernés afin de l'endiguer, et c'est bien l'objet de la présente interpellation.

Nous devons toutes et tous pouvoir sortir en sécurité, sans avoir la crainte de nous faire droguer à notre insu.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Emma Combremont et Cloé Dutoit

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Manon Roux	Marc Fatton	Cécile Guinand
Diane Skartsounis	Patrick Erard	Stéphanie Skartsounis
Juliette Grimm	Johanna Lott Fischer	Adriana Ioset
Barbara Blanc	Niel Smith	